



LA BRÈVE VILLERSOISE

Journal de Villers Sous Saint Leu — N°16 — OCTOBRE 2025

C'est la rentrée !



LE MOT DU MAIRE



Chères Villersaises,
Chers Villersois,

Le contexte national est encore une fois très perturbé et très perturbant car nous ne savons pas sur quel pied danser... tant au niveau, personnel que professionnel que pour nos collectivités territoriales.

Mais la rentrée s'est plutôt bien déroulée à Villers et les travaux d'été ont pu être effectués, même si le temps pluvieux n'a pas été très sympa avec nos services techniques et a entraîné quelques retards sur l'entretien des espaces verts.

Bravo à nos agents.

Le conseil municipal, et moi-même, voudrions remercier les personnes qui ont assisté à la réunion publique sur la M.S.P (plus de 200 personnes en présentiel et près de 5000 sur la vidéo Facebook) et posé des questions très pertinentes, montrant ainsi l'intérêt que vous portez à ce projet.

Ce qui, je vous le dis, en ces temps difficiles, fait chaud au cœur de l'équipe municipale très investie.

Bonne lecture et à bientôt.
Villersoisement vôtre.

Le Maire,
Guy LAFOREST

Agenda

Vendredi 10 au dimanche 12 octobre

Fête du boudin (programme à venir)

Nouveauté : course cycliste le dimanche matin



Vendredi 28 novembre de 17h00 à 22h00

Marché de Noël dans la salle polyvalente

Lundi 10 décembre à 18h00

Collecte des jouets en mairie



Samedi 13 décembre à partir de 14h00

Tournée du Père-Noël dans Villers

Rentrée scolaire

Cette année, 224 élèves fréquentent nos écoles mais la rentrée était particulière avec la fermeture d'une classe. Cela n'a pas perturbé nos jeunes élèves, contents de retrouver leurs camarades, sous les regards émus des parents.



Merci à Monsieur MARTIGNY Daniel de « Villes et Villages de l'Oise » qui a réalisé un reportage sur notre belle commune.

Ci-dessous le lien YouTube :

<https://youtu.be/W-u2ua4oksg>

Fête nationale

« Pyrotech évènements » nous a, encore une fois, émerveillé à travers un spectacle son et lumière sur le thème des Comédies Musicales. Que des retours positifs des spectateurs...



Brocante

120 exposants ont investi les rues de Villers le dimanche 24 août avec un retour positif du Tennis de Table, organisateur de cette manifestation.



Forum des associations

Lors du forum des associations du samedi 6 septembre, des démonstrations de différentes disciplines ont eu lieu tels que le karaté, le judo, le self-défense et Zan'MiKa pour donner envie à nos visiteurs de s'inscrire.



Rappel de civisme

Entretien pieds de mur

Nous vous rappelons que les habitants sont tenus de désherber au **pied des murs**, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Comme le suggère certains administrés, rien n'empêche d'entretenir également le reste du trottoir...

Containers à verres

Les consignes de tri du verre sont simples puisque les habitants peuvent déposer uniquement trois types d'emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre.

Attention à ne pas y déposer les verres de vaisselle ou verres de table, les miroirs, les vitres, le cristal, la porcelaine, les aquariums, tout ce qui n'est pas un emballage en verre.

Nous vous remercions d'être vigilant quant au dépôt de vos verres à recycler à des heures raisonnables en journée et non à des heures tardives de la soirée ou encore trop tôt le matin avant le lever du jour.

Propriétaires de chiens

Selon l'article 531-2 du Code pénal, si vous ne ramassez pas les crottes de votre chien, cela peut vous coûter cher. En effet, il est illégal de ne pas ramasser les déjections de votre chien dans un lieu public, sinon vous écoutez de 135 € d'amende.

De plus, l'arrêté de M. le Maire n°85/2024 du 08 août 2024 stipule qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment interdire la divagation de ces animaux. Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique sans maître ou gardien. Il doit être constamment tenu en laisse. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur, à savoir une contravention de 2ème classe.

Merci également de ne pas donner de pain aux canards à l'étang du parc du château ni de bouteilles en plastique ou autres détritiques.

Réunion publique Maison de Santé Pluriprofessionnelle



Une réunion publique a eu lieu le 27 août dernier pour exposer le projet de la MSP à nos administrés et répondre à leurs questions. Pour ce faire M. le Maire, M. Guy Laforest, ses conseillers municipaux, l'architecte, M. Yves Laurent, et les professionnels de santé étaient présents autour d'un public nombreux.

Le projet est né, il y a environ 4 ans, lors d'une conversation entre M. Laforest, et Dr François, médecin à Précy sur Oise, qui cherchait des mètres carrés pour installer sa MSP. M. le Maire a donc proposé une partie du château non utilisée.

Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu, tout d'abord pour trouver des accords, ensuite un marché a été lancé afin de choisir le bureau d'études. Aujourd'hui nous en sommes au choix des entreprises qui est quasiment finalisé.

Le début des travaux est prévu en novembre 2025. Le travail s'est fait avec l'équipe professionnelle de santé mais aussi avec la région, le département, sans l'Etat qui ne veut pas nous aider.

Concernant le financement, le projet global est d'1 million 800 mille euros sachant que la région et le département nous aideront à hauteur d'1 million d'euros. La banque a donné son accord pour le crédit que nous avons demandé et qui sera remboursé, en partie, par le loyer demandé à la MSP.

Intervention de Yves Laurent qui nous explique que c'est un projet ambitieux car c'est une création d'un pôle de santé dans un bâtiment classé monument historique au niveau de toutes les façades, ce qui implique des contraintes au niveau des choix des fenêtres. L'intérieur du château n'étant pas classé nous sommes plus libre de nos choix. Les matériaux utilisés sont écologiques.

La MSP investira 350 m2 du château. Il y aura une entité médicale avec 3 cabinets médicaux et 1 cabinet médical junior pour les jeunes médecins, et une entité paramédicale avec une partie pour les kinésithérapeutes, les infirmières, une diététicienne, une orthophoniste, une psychologue, il y aura également une salle de réunion et dans la dernière aile le bureau d'accueil qui donne accès aux escaliers et une cage d'ascenseur pour éventuellement étendre la structure médicale dans le futur.

Les professionnels de santé vont garder leur patientèle mais vont également ouvrir à de nouveaux patients.

Si il n'y a de retard dans les travaux, l'ouverture est prévue pour septembre 2026.

